



# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 22 juin 2017 à 20 heures 00 minutes  
à la Mairie

**Présents :**

M. BOUCHET Roland, Mme DEBELLE Muriel, M. DESOUCHE Dominique, Mme DORAT Sandrine, Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. GREMILLON Maurice, M. MAYORAL Jean-Pierre, Mme PEAUD Pascale, M. ROGEON Dany, M. TEISSIER Freddy

**Procuration(s) :**

Mme BEZELGA Monique donne pouvoir à M. BOUCHET Roland

**Absent(s) :**

M. MONTOUX François

**Excusé(s) :**

M. BARRAULT Serge, Mme BEZELGA Monique, Mme DION Nathalie

**Secrétaire de séance :** M. GREMILLON Maurice

**Président de séance :** M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 23 mai 2017.

**2017-047 APPROBATION DU RAPPORT 2016 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) CONCERNANT L'EVALUATION FINANCIERE DES TRANSFERTS DE CHARGES AU 1ER JANVIER 2017**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le rapport 2016 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 23 mai 2017.
- d'approuver, suite aux transferts de charges, le montant des attributions de compensation à verser aux communes membres de la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2017, comme défini dans le tableau ci-dessus.

**2017-048 CLSH TARIFS DES VACANCES D'ETE DE 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés ci-dessus pour les activités prévues par le C.L.S.H. pour les vacances d'été 2017 :

AGES	ACTIVITES	TARIFS / ENFANT
De 3 à 11 ans	Ticky Parc à Saint Benoît	2,00 €
	Le Cormenier à Champnier	3,00 €
	Planète Sauvage à Port St Père	7,00 €
De 12 à 17 ans	Piscine de Nieuil-l'Espoir	1,00 €
	Urban Paintball à Poitiers (6 parties)	20,00 €
	Planète Sauvage à Port St Père	20,00 €
	Moto Cross à Neuville du Poitou	27,50 €

**2017-049 SUBVENTION A L'ASSOCIATION MFR DE CHAUVIGNY**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de 50 € à l'association la Maison Familiale Rurale de Chauvigny.

## 2017-050 ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit impasse des Coteaux, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## 2017-051 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2017-025 DU 23 MARS 2017 BAIL DU COMMERCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les modifications suivantes de la délibération n° 2017-025 du 23 mars 2017 relative au bail du commerce :

- **fixation d'une redevance mensuelle de 500,00 € H.T.** au lieu de 900,00 € H.T. **pour le fonds de commerce**, qui sera imputée à l'article 751 du budget 2017 et suivants,
- **fixation d'un loyer de 350,00 € pour les locaux**, qui sera imputé à l'article 752 du budget 2017 et suivants,
- les autres points restant inchangés.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- informe l'assemblée de l'évolution pour l'acquisition du nouveau matériel informatique de l'école (tableaux, vidéoprojecteurs...), et de sa demande de devis pour installation de rideaux dans la cinquième classe.
- rappelle la lettre de l'Association des Maires de France relative au transfert des C.C.A.S. au Conseil Municipal. Le conseil municipal s'y refuse à l'unanimité.
- fait part de l'enquête publique disponible en mairie depuis le 30 mai dernier jusqu'au 30 juin prochain, relative à la création de 15 réserves de substitution pour l'irrigation agricole du Bassin du Clain Moyen (Vienne) dont 3 réserves sont situées sur le territoire de la commune d'Aslonnes.

Madame Sandrine DORAT fait part de la réunion de la Communauté de Communes des Vallées du Clain qui vient de se tenir, relative à la préparation de la C.LE.C.T. pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à ASLONNES, le 23 juin 2017

Le Maire,  
Roland BOUCHET

